



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

²Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Madame Jocelyne CORNILLE
Téléphone : 02.43.01.51.44
Télécopie : 02.43.01.51.02
Courriel : jocelyne.cornille@mayenne.gouv.fr

Laval, le 24 AOUT 2015

Société SECHE Eco-Industries

Compte-rendu de la commission de suivi de site du 15 juin 2015

La commission de suivi de site (CSS) s'est réunie sur le site de la société SECHE Eco-Industries, salle La Deloire, le 15 juin 2015 à 14h30, sous la présidence de Madame Pascale LEGENDRE, secrétaire générale à la préfecture de la Mayenne.

• Membres présents :

- Madame Marie-Claire N'Guessan, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement-Nantes
- Madame Christine Cadillon, direction départementale des territoires
- Monsieur Dufour, direction départementale des services d'incendie et de secours
- Madame Jacqueline Arcanger, conseil départemental
- Monsieur Jean-Bernard Morel, adjoint au maire de Changé
- Monsieur Mickaël Marquet, communauté d'agglomération de Laval
- Monsieur Gérard Monceau, commune de Saint-Ouen-des-Toits
- Monsieur Marcel Blanchet, maire de Saint-Germain-le-Fouilloux
- Monsieur Louis Racine, association Mayenne Nature Environnement.
- Monsieur Jacques Delaunay, association Mayenne Nature Environnement
- Monsieur Michel Jamelot, association de protection de l'environnement genestois (APEGE)
- Monsieur Jean-Claude Depagne, association de protection de l'environnement genestois (APEGE)
- Madame Béatrice Quinton, association PICVERT
- Monsieur Christian Blond, Directeur général, Séché Eco-Industries
- Monsieur Alain Rospars, Responsable environnement Séché Eco-Industries
- Monsieur Jean-Luc Meulan, écologue Séché Eco-Industries
- Monsieur Philippe Ruat, Directeur Laboratoires Séché Eco-Industries
- Monsieur Roland Couchouron, Direction Exploitation Séché Eco-Industries
- Monsieur Philippe Garanger, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Monsieur Régis Romagné, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Monsieur Patrick Guillot, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Monsieur Laurent Huaumé, membre du comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail Séché Eco-Industries

- Monsieur Romain Leprince, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries

• Assistaient également à la réunion :

- Monsieur Eric Gervais, directeur de la réglementation et des libertés publiques, préfecture de la Mayenne
- Monsieur Maxime Siché, directeur stratégie – Société SECHE Eco-Industries
- Le lieutenant A. Evenar, direction départementale des services incendie et de secours
- Madame Jocelyne Cornille, bureau des procédures environnementales et foncières, préfecture de la Mayenne.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation des membres du bureau de la commission : collèges des élus et des salariés
- Présentation du rapport d'activité 2014 par l'exploitant
- Présentation par Mme N'Guessan des risques accidentels (SEVESO) et de l'étude de dangers
- Point d'actualité des installations : reconstruction du centre de tri, construction du réseau de chaleur, autres évolutions du parc
- Questions diverses.

Mme la secrétaire générale remercie les membres de la CSS de leur participation à la réunion de cette instance et leur propose, après approbation du compte rendu de la CSS du 25 juin 2014, et suite aux élections départementales et à celles des représentants du personnel de société SECHE, de procéder à la désignation des membres du bureau pour les collèges des salariés et des élus.

I - Membres du bureau de la CSS :

Collège salariés : M. Philippe Garanger, Comité d'entreprise
Collège élus : Mme Jacqueline Arcanger, Conseil départemental¹

M. Rospars présente le rapport d'activité.

Le parc d'activités est régulièrement visité, en 2014, le nombre de visiteurs s'est élevé à 2500.

II - Les faits marquants en 2014

L'incendie du centre de tri a eu lieu le 21 mai 2014. Une plate forme provisoire a été installée à La Cousinière et un chapiteau à Mézerolles. 4 000m³ d'eau d'extinction ont été traitées.

¹ L'arrêté préfectoral du 24 août 2015 a pris acte de la modification de la composition du bureau de la CSS.

La Cousinière

Le permis de construire et un porter à connaissance ont été déposés pour la reconstruction d'un nouveau centre de tri, non plus à Mézerolles mais à La Cousinière. Le chantier de reconstruction est commencé, l'activité devrait commencer d'ici deux mois. Les recommandations, notamment des organismes d'assurance, ont été prises en compte en ce qui concerne les moyens de lutte contre l'incendie.

Il a été constaté une montée en puissance de l'activité de tri pour le compte de l'éco-organisme Eco-mobilier.

M. Rospars évoque ensuite l'arrêté du 8 janvier 2014 qui a ajusté les capacités résiduelles du site de La Cousinière. La densité de stockage de déchets non dangereux a été fixée à 1,3 au lieu de 1,2. Aucun changement n'est intervenu en ce qui concerne la quantité totale de déchets admise.

Mézerolles

326 tonnes de DASRI réceptionnés, l'ensemble des flux sont réorientés vers les incinérateurs de Nantes et du Mans. Le contrat liant la société SECHE et le GREDHA (association régionale qui mutualise les différents établissements hospitaliers de la région) a pris fin le 21/12/2014. Il n'y a donc plus d'activité depuis 2015 mais l'autorisation reste en vigueur, des discussions sont en cours pour une installation de secours ponctuelle.

16 164 tonnes de déchets sont réceptionnées au centre de tri. Suite au sinistre du mois de mai 2014, les opérations de tri ont été traitées avec la société Paprec (mise en balles de carton), Véolia et Valerpôle. Les déchets seront stockés avant le démarrage du nouveau centre de tri.

6 631 tonnes de déchets triés ont été valorisées dans des installations extérieures au site.

3 327 tonnes de déchets ont été réceptionnées à la déchetterie, les flux les plus importants sont les gravats et les déchets verts.

III - Activités du site

La Cousinière

Contrôle de livraisons : 10 détections de radioactivité anormale (6 refus totaux, 1 refus partiel, 1 isolé puis accepté + 2 livraisons isolées puis acceptées).

11 refus totaux de livraisons (6 pour détection de radioactivité anormale et 5 pour présence de déchets interdits)

503 765 tonnes de déchets stockés (provenance Mayenne 8,5%, départements limitrophes et Pays de Loire 55,4%, Bretagne 17, 1%, autres départements 19%).

Plateforme de réception et de tri : déchets à base de plâtre 742,58 t, déchets verts 1 956 t, dont 1 778 t ont été orientées vers une plate forme de compostage (35), verre 2 874.

L'unité mécano-biologique : 18 000 tonnes de déchets dont bois ont été réceptionnés dont éco-mobilier 1 740 tonnes, cette activité a commencé au second semestre 2014.

Activité valorisation :

3 434 tonnes valorisation interne CSR

5 400 tonnes valorisation externe (énergie et matière)

38 334 tonnes de déchets ont été valorisés sur le site , terres employées en couverture temporaire, gravats mis en sous couche de piste et de quai.

Unité de production d'énergie

97,7% du biogaz capté sur les sites de Mézerolles et de la Cousinière ont été valorisés.

51,4% de l'énergie disponible dans le biogaz capté ont été valorisés sous forme d'énergies renouvelables (électricité, chaleur).

L'Oisonnière

On peut constater une augmentation des demandes d'acceptation préalable due à une demande importante de décontamination de l'amiante (destruction d'immeubles).

249 100 m3 de déchets ont été stockés soit 268 484 tonnes.

13% des déchets sont acheminés par transport alternatif, cela concerne exclusivement les mâchefers en provenance de Tredi Salaise (Isère).

81 427 tonnes de terres sont réceptionnées par le biocentre.

289 tonnes de déchets ont été stockées dans l'alvéole mono-spécifique pour les déchets d'amiante liée.

411 tonnes de déchets ont été stockées dans l'alvéole mono-spécifique pour les déchets à base de plâtre.

IV - Suivi environnemental.

L'année 2014 s'est caractérisée par une pluviométrie forte : 900 mm avec un mois d'août particulièrement pluvieux.

Surveillance des eaux de surface

Rejets d'eau des installations de traitement :

sur le site de l'Oisonnière, les lixiviats sont réutilisés par le procédé de stabilisation, il n'y a pas de rejet vers le milieu extérieur.

Sur les sites de Mézerolles et de La Cousinière : les lixiviats sont traités par osmose inverse (évapo-concentration et BRM avant rejet vers le milieu extérieur)

Une dégradation des résultats des mesures effectuées sur les eaux du ruisseau a été constatée en 2014, il est à noter que suite à une défaillance du laboratoire concerné, les mesures ont été effectuées par un autre prestataire au mois d'août au lieu du mois de juin habituellement.

M. Delaunay souhaite une précision sur le résultat relatif à l'azote (50%).

M. Rospars répond que le site bénéficie d'une autorisation de rejet de 250 m³/j, le résultat est de 125 m³/j.

M. Delaunay demande si le débit maximum autorisé était atteint, quel serait le taux d'azote.

M. Rospars répond qu'une attention particulière est portée sur l'impact de l'azote rejeté sur le cours d'eau. Actuellement, les mesures démontrent que la limite de flux d'azote n'est pas atteinte. L'impact de l'azote peut être plus important en été, dans ce cas le bassin de rétention est utilisé. 4 points de mesure sont effectués sur le ruisseau.

M. Jamelot indique que les lixiviats se trouvent en partie dans les zones souterraines et en partie dans les alvéoles et demande si les effluents sont mélangés.

M. Rospars précise que les drains situés sous les alvéoles permettent d'effectuer des contrôles, en cas de problème, les lixiviats sont mis dans d'autres bassins.

Surveillance des eaux souterraines.

26 piézomètres sont installés sur l'ensemble du parc.

M. Rospars constate un phénomène d'oxydation et d'acidification due à la présence de pyrite, les mesures des piézomètres sont en hausse en période sèche puis reviennent à la normale.

M. Delaunay remarque que le taux de Ph est en augmentation en août septembre et demande s'il s'agit d'un phénomène saisonnier.

M. Rospars répond que la remontée est inhabituelle.

M. Tessier indique qu'il faut un apport d'oxygène, M. Delaunay ajoute que l'humidité constatée au mois d'août peut être une explication.

Une augmentation de la conductivité sur le site de La Cousinière a été constatée due à l'infiltration des eaux de surface, la situation est redevenue normale.

Surveillance des rejets atmosphériques

Un suivi est effectué en continu sur la chaudière CSR, les analyses sont effectuées en direct. Un contrôle semestriel est également effectué par un laboratoire indépendant.

Depuis juillet 2014, des mesures de dioxines et furannes sont réalisées en semi-continu (prélèvement sur cartouche). Les prélèvements effectués sur les lichens n'ont pas révélé d'évolution entre 2010 et 2014, ainsi que pour la surveillance des métaux.

V- Paysage – Biodiversité.

Après avoir présenté le suivi paysager des sites de Mézerolles, Cousinière et Oisonnière, M. Meulan présente le suivi avifaunistique du site. 45 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur les 20 stations de suivi du site en 2014.

En ce qui concerne le suivi des amphibiens, les objectifs sont d'évaluer la qualité écologique des milieux humides et le suivi quantitatif et qualitatif des 19 stations de mare implantées : 11 espèces d'amphibiens ont été contactées.

2014 est la 4^{ème} année de suivi temporel des chauves souris communes : 5 espèces de chauves-souris ont été répertoriées dans les 10 stations.

M. Meulan précise que le protocole d'accord avec l'association Mayenne Nature Environnement a été signé pour les 5 années à venir. La vallée de la Morinière fera l'objet d'un classement futur en ZNIEFF. Aucun produit sanitaire n'est utilisé sur le site et le fauchage des zones naturelles se fait au mois d'août.

M. Racine demande si ces actions entrent dans le cadre du programme papillon.

M. Meulan répond par l'affirmative. La société SECHE est partenaire de l'action « Sur le chemin de la nature », chemin pédagogique de la vallée de la Morinière où des actions sont menées avec la mairie de Saint-Germain-le-Fouilloux et à l'avenir une jonction sera faite avec la commune de Changé.

M. Jamelot demande si, à l'occasion des travaux de la LGV, par exemple, des animaux tels que des sangliers ou des chevreuils pénètrent sur le site.

M. Meulan répond que des chevreuils sont habituellement répertoriés sur le site, la société Seché a, par ailleurs, un programme afin d'éviter que les sangliers ne s'installent sur le site. Il s'agit de trouver un équilibre entre les différentes espèces animales.

VI - Evolutions et projets.

M. Rospars reprend la suite de la présentation et évoque les différents projets et évolutions du site à venir.

a) Le centre de tri de La Cousinière.

Il évoque l'incendie du 23 mai 2014 qui a détruit le centre de tri situé sur le site de Mézerolles. Un chapiteau provisoire a été mis en place pour le transit des collectes.

Suite à l'incendie, une unité temporaire de traitement des eaux par évaporation a été mise en place, le volume traité est de l'ordre de 4 000 m³.

Le permis de construire du nouveau centre de tri, prévu sur le site de La Cousinière, a été déposé en août 2014. Le centre de tri sera plus grand que le précédent, 5 000 m² au lieu de 3 000 m². Les activités de tri devraient commencer en septembre 2015. Le process de tri sera amélioré, le nombre

de gestes à exécuter pour les salariés sera divisé par 2, la chaîne de tri sera automatisée, le tri se fera par tri optique, système déjà utilisé dans le précédent centre de tri.

La gestion du risque incendie a été renforcée. Les différentes zones (process, réception, stockage) seront séparées par des murs coupe-feu. Le système d'extinction est pourvu de 2 poteaux incendie et d'un réseau de sprinklers à l'intérieur des différentes zones. Une réserve de 1 000 m³ d'eau est prévue.

M. Dufour demande si une colonne d'aspiration est prévue.

M. Rospars répond qu'effectivement une colonne d'aspiration sera installée.

M. Doudard estime qu'il serait préférable de prévoir une deuxième voire une troisième colonne.

Les deux parties conviennent d'une visite afin de contrôler, faire des essais d'aspiration et valider en interne la réserve.

M. Dufour ajoute que le PER qui date de 2013 (Plan d'Établissement Répertoire) devra être mis à jour.

b) Le chauffage urbain.

La société Sèché a répondu à un appel d'offres lancé par la ville de Laval en juillet 2014. Cette collectivité souhaite étendre le réseau de chaleur et substituer l'énergie gaz par une énergie biomasse, énergie de récupération produite sur le site, la société Sèché interviendrait donc en qualité de fournisseur en énergie, issue de la récupération de déchets (Cogénération de biogaz et Four à combustible solide de récupération CSR). La première année est consacrée à la commercialisation, la 2^{ème} aux travaux et le début de la fourniture d'énergie devrait intervenir en septembre 2016.

Le réseau de chaleur sera exploité par la société LEN (Laval Energie Nouvelle) dont fait partie la société Sèché, la société majoritaire étant la société Coriance.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'ADEME dans le cadre du fond de chaleur.

M. Jamelot demande des précisions sur la localisation des tranchées.

M. Rospars précise que le tracé est projeté, il part de Changé pour arriver au point de livraison - la chaufferie du Quartier Ferré, il sera de 10,3 km, dont 2,750 km appartiennent au domaine foncier de la société Sèché. Il reste des difficultés à surmonter, notamment le passage sous l'autoroute qui se fera par percement. Les canalisations seront doublées (aller et retour), le diamètre des canalisations sera de 350 mm dans des tranchées de 1,80 m de profondeur.

M. Racine demande si les logements sociaux pourront bénéficier de la distribution de chaleur.

M. Rospars répond que le Quartier de Saint Nicolas se trouve dans le périmètre du marché, 4/5 km vont être ajoutés par rapport à l'existant sur ce quartier. L'objectif du réseau de chaleur concerne également l'hôpital de Laval.

Le projet est soumis à étude d'impact, des conventions de passage devront être signées par l'ensemble des propriétaires fonciers concernés. Le projet sera soumis à enquête publique. Une

autorisation en vue de l'augmentation de valorisation énergétique de CSR devra être sollicitée (5 MW supplémentaires, ce qui portera l'autorisation à 15 MW).

c) Evolutions du site

M. Rospars présente ensuite les différentes évolutions envisagées pour les activités du parc de déchets :

- Continuité des activités existantes
 - Centre de tri collecte sélective
 - Centre tri mécanique des déchets d'activité économique
 - Production de combustibles solides de récupération (CSR)
 - Création d'un centre de tri Haute Performance pour la valorisation matière
 - Unité de valorisation énergétique de CSR
 - Augmentation de la capacité thermique actuelle + 5 MW
 - Développement d'une filière innovante de valorisation énergétique par gazéification de CSR (4,5 MW)
 - Unité de Valorisation énergétique de Biogaz
 - Plateforme de tri et valorisation de terres polluées
 - Continuité (extension) des stockages de déchets non dangereux et activités annexes
 - Stabilisation des déchets dangereux
 - Continuité (et développement) du stockage de déchets dangereux.

M. Racine demande si ces projets ne vont pas à l'encontre de la campagne qui vise à obtenir moins de déchets.

M. Rospars répond qu'il y a effectivement une diminution de la collecte des déchets ménagers, le site a besoin d'infrastructures nouvelles et de bureaux.

M. Racine demande quelles sont les actions menées en terme de dératisation pour le centre de tri.

M. Rospars indique qu'une société de dératisation intervient sur le site et M. Meulan ajoute que des appâts sont disposés.

M. Jamelot souhaite connaître la procédure et savoir, notamment, si les projets évoqués feront l'objet d'une enquête publique.

M. Rospars répond par l'affirmative. Le dossier a été déposé et sa complétude est en cours d'examen. Il sera peut-être nécessaire de procéder à des ajustements.

La société Séch e organisera prochainement une communication sur ces projets qui feront effectivement l'objet d'une seule enqu ete publique,  tant entendu que le r seau de chaleur fera l'objet d'une autre enqu ete.

Mme N'Guessan pr sente ensuite les actions de l'inspection des installations class es sur le site (notamment, les inspections des 8 avril et 21 novembre 2014) et l'instruction de l' tude de dangers qui a  t  transmise le 26 juin 2014 par la soci t  S ch e suite au classement SEVESO du site. Vous trouverez cette pr sentation en annexe du pr sent compte rendu. L' tude de dangers doit  tre mise   jour tous les 5 ans.

Un projet d'arr t  compl mentaire sera soumis aux membres du CODERST car il convient de prescrire des  l ments compl mentaires (exemple, une cl ture).

Mme N'Guessan conclut en indiquant que compte tenu des  l ments de l' tude de dangers, il n'est pas n cessaire de mettre en place un Plan de Pr vention des Risques Technologiques (PPRT) et un Plan Particulier d'Intervention.

Par ailleurs, un dossier d'information des risques industriels sera  tabli   partir de l' tude de dangers et sera transmis aux autorit s comp tentes en mati re d'urbanisme (direction d partementale des territoires et commune de Chang ) en vue d'appr hender l'urbanisation en tenant compte des ph nom nes qui sortent du site.

En l'absence de question diverse ou de remarque, Mme la pr sidente remercie les membres de la commission de suivi de site de leur participation   cette r union et met fin   la s ance.

La pr sidente,



Pascale LEGENDRE

Commission de suivi de site (CSS) Séché

Les actions de l'inspection des installations classées

-e 15 juin 2015



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire

Surveillance du site

Les objectifs généraux

Les visites d'inspection ont pour objectifs de vérifier par sondage :

- > Le respect de la réglementation applicable (arrêtés ministériels et arrêtés préfectoraux),
- > Les conclusions des études de dangers, des tierces expertises et des rapports de contrôles techniques,
- > Le système de gestion de la sécurité de l'exploitant,
- > Le retour d'expérience des accidents du site ou d'installations analogues,
- > La pérennité dans le temps de la sécurité du site,
- > La capacité de l'exploitant à détecter et maîtriser les dérives de toute nature.

Surveillance du site

> Inspection du 8 avril 2014

- > Suites de la visite précédente (6/7 soldés) dont ESP
- > AM 10/05/2000 (AS) : EDD, POI, PPAM, SGS
- > 1 constat concernant la clôture => EDD

Visite de la zone de stockage des DD, des travaux de la nouvelle installation lixiviat UPE (évaporateur à flot tombant).

> Présence lors de l'incendie de mai 2014

> Inspection du 21 novembre 2014

Pas de constat spécifique réalisé.

Visite de la chambre de contrôle des eaux, local compression gaz, local cogénération, four CSR

Instruction par l'inspection des installations classées

- Instruction de l'étude des dangers dans le cadre de l'établissement AS (AM du 10 mai 2000 - articles 4 et 9.3)
- 1ere version transmise le 26 juin 2014
- Commentaires transmis par la DREAL lors de la réunion du 8 avril 2014 + rapport du 23 avril 2014
- Nouvelle version transmise le 24 septembre 2014
- Finalisation de l'analyse en juin 2015.

Éléments pris en compte dans la nouvelle version

- Sur la Cousinière : implantation et mise en service de l'évaporateur-concentrateur de lixiviats et suppression de la chaudière de secours (qui avait des effets à l'extérieur du site) ;
- Sur l'Oisonnière : extension de l'usine de stabilisation (nouvelle plate-forme) ;
- Sur Mézerolles : suppression du centre de tri de Mézerolles totalement détruit lors de l'incendie de mai 2014.

Environnement EDD

Un site de taille très importante

- des voies communales sur les pourtours des 3 zones, hormis la route départementale 31 à 30 m de la clôture de la zone de la Cousinière,
- des voies ferrées et aériennes éloignées,
- deux entreprises voisines : la CAM (Coopérative Agricole de Mayenne – magasin : silos sans effets dangereux sur seche) et la CODEMA (Coopérative de Déshydratation de la Mayenne : éléments présents dans EDD : pas d'effets liés au biogaz ; a voir Bleve de la citerne GPL + rupture canalisation biogaz).

Les habitations occupées les plus proches : la Houdairie, la Jarillais et le Grand Tilleul, situées respectivement à 40 m à l'Est, 60 m au Nord et 80 m à l'Est des limites du site.

Potentiels et phénomènes dangereux

Les risques à l'extérieur de l'établissement sont liés à la production de biogaz, avec, très majoritairement, des effets de surpression liés aux chaudières de récupération et DASRI provenant donc des zones de la Cousinière et de Mézerolles, les effets de surpression 200 mbars sortant du site pour la chaudière DASRI.

10 scénarios sont étudiés (1 pour l'Oisonnière, 6 pour la Cousinière et 3 pour Mézerolles) et positionnés dans la grille de criticité probabilité/gravité et représentés sur des photos aériennes de la zone concernée, avec indication de la limite de l'établissement. Les tracés enveloppes par famille de dangers sont représentés, pour l'établissement, puis, lorsque concernée, pour chacune des zones. La cinétique est présentée.

Mesures de protection

L'exploitation justifie de manière méthodique les quantités et qualité des produits présentant un potentiel de dangers. Il est notamment précisé par exemple :

- Que le biogaz n'est jamais stocké, hormis dans les tuyauteries et les « ballons de lissage » de 2 m³,
- Que les collecteurs de captage du biogaz ainsi que les tuyauteries de transport vers l'UPE sont enterrées. Des isolations par vannes manuelles sont possibles.

Matrice gravité probabilité (acceptabilité du site)

Gravité des conséquences sur les personnes exposées	Probabilité d'occurrence			
	E	D	C	B
Désastreux	MMR Rang 2			
Catastrophique	MMR Rang 1	MMR Rang 2		
Important	MMR Rang 1	MMR Rang 1 Mézerolles : sc 7b (suppression)	MMR Rang 2	
Sérieux	Cousinière : sc 2 3 4 (toxique) Cousinière : sc 6 et 8 (suppression) Cousinière : Sc 15 (toxique)		MMR Rang 1	MMR Rang 2
Modéré				MMR Rang 1 Cousinière : sc 1 (thermique)

Ajuster les lignes du tableau

Zones d'effets : cartes enveloppes établies pour l'ensemble du site par phénomènes dangereux

Conclusions de l'ED

- **Projet d'APC :**
 - Validation EDD + échéance de 5 ans maj
 - Prescriptions complémentaires (éléments de l'EDD)
- **PPRT / PPI / DIRI**